



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 16 mai 2023

Délibération n° 2023-050

L'an deux mille vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Acquisitions

Emprise de l'impasse de Saint-Augustin – Acquisition de la parcelle AA 54

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle AA 54 est déjà propriété communale mais est resté inscrite au domaine privé. Il serait souhaitable et logique d'envisager son classement dans le domaine public de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix Pour :

- D'approuver le classement de la parcelle AA 54 dans le domaine public communal,
- D'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires en ce sens et signer toute pièce afférente,

Publication dématérialisée du **23.05.2023**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230516-2023_050-~~06~~
Reçu le **23/05/2023**

